



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

**Refonte du site internet
www.cc-paysdefalaise.fr**

SOMMAIRE

1/PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

.....

- 1.1 Contexte général
- 1.2 Compétences

2/ OBJET DU CAHIER DES CHARGES

.....

- 2.1 Contexte Général
- 2.2 Cibles
- 2.3 Objectifs de la Mission
- 2.4 Site existant

3/ SPÉCIFICATIONS FONCTIONNELLES

.....

- 3.1 Général
 - 3.1.1 Un contenu maîtrisé
 - 3.1.2 Une navigation adaptée
 - 3.1.3 Un affichage optimisé
 - 3.1.4 Un homepage dynamique
 - 3.1.5 Une approche graphique cohérente
- 3.2 Fonctionnalités attendues
 - 3.2.1 Module de création de Newsletters
 - 3.2.2 Gestion de formulaires et sondages
 - 3.2.3 La Cartographie
 - 3.2.4 Syndication des données et fils RSS
 - 3.2.5 Multimédias
 - 3.2.6 Outils de partages
- 3.3 Fonctionnalités optionnelles
 - 3.3.1 L'annuaire des entreprises
 - 3.3.2 Annuaire du réemploi
 - 3.3.3 Espace de travail privé – Intranet

4/ SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

.....

- 4.1 Charte graphique et ergonomie
 - 4.1.1 Compatibilité des navigateurs
 - 4.1.2 Performances d'affichage
 - 4.1.3 Module de téléchargement
 - 4.1.4 Navigation adaptée
 - 4.1.5 Accessibilité
- 4.2 Socle technique
 - 4.2.1 Choix du CMS
 - 4.2.2 Un back-office simple
 - 4.2.3 Référencement
 - 4.2.4 Mesures d'optimisation
 - 4.2.5 Statistiques du Site

5/ HÉBERGEMENT, MAINTENANCE

.....

- 5.1 Hébergement du site
- 5.2 Noms de domaine
- 5.3 Boites emails (optionnel)
- 5.4 Maintenance

6/ CONTRAINTES JURIDIQUES

.....

- 6.1 Respect des obligations légales
- 6.2 Respect des normes d'accessibilité
- 6.3 Propriété des contenus

7/ ADMINISTRATION DU SITE ET ANIMATION ÉDITORIALE

.....

- 7.1 Administration
 - 7.1.1 Modalités d'accès et ergonomie de l'interface d'administration
 - 7.1.2 Gestion multiutilisateurs
 - 7.1.3 Système de gestion de l'arborescence
- 7.2 Animation éditoriale
 - 7.2.1 Gestion des contenus
- 7.3 Formation

8/ MODALITÉS PARTICULIÈRES

.....

- 8.1 Contrainte de Planning
- 8.2 Planning de réalisation

9/ CADRE DE RÉPONSE

.....

- 9.1 Cadre de base
- 9.2 Confidentialité
- 9.3 Modalités de facturation

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1.1 Contexte général

La Communauté de Communes du Pays de Falaise est située au cœur de la Normandie, dans le Calvados.

- Son positionnement central,
- Sa proximité avec Caen, la métropole régionale, et de l'ensemble des points de notoriété régionaux
- Son accessibilité avec les grands axes de communication, l'A88 et l'axe CAEN-TOURS, sont autant d'atouts exceptionnels pour son développement économique et touristique.

La Communauté de Communes comprend 57 communes pour une population totale de 26 867 habitants. Falaise est la ville-centre du territoire. Elle compte 8 333 habitants et concentre une grande partie des services et de l'activité économique communautaire.

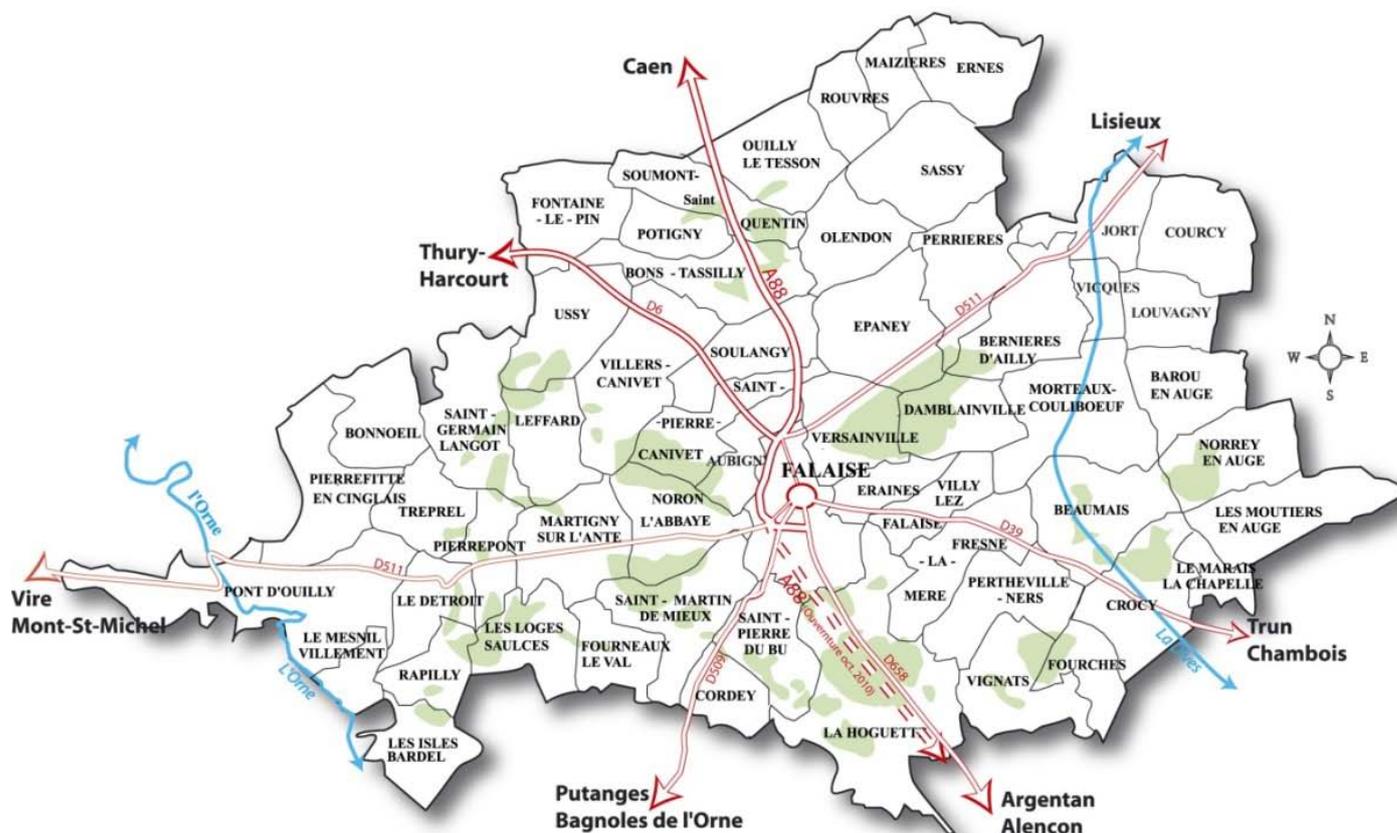
- ☞ 1978 : création du Syndicat Mixte pour l'élaboration du Contrat de Pays de Falaise (55 communes)
- ☞ Décembre 1993 : transformation en District - 47 communes
- ☞ Décembre 2000 : transformation en Communauté de Communes - 47 communes
- ☞ 2002 : 49 communes
- ☞ 2003 : 51 communes
- ☞ 2004 : 53 communes
- ☞ 20 ??? : 57 communes
- ☞ 2017 : 58 communes



1.2 Compétences

La Communauté de Communes du Pays de Falaise dispose des compétences suivantes :

- L'aménagement de l'espace.
- Le développement économique : soutien aux entreprises locales, l'aménagement de zones d'activités, la construction d'immobilier d'entreprises ainsi que la prospection d'entreprises extérieures.
- Le Tourisme : avec l'Office de Tourisme du Pays de Falaise.
- La culture : nombreux équipements parmi lesquels figurent trois médiathèques, une école de musique, ... Soutient important aux associations sportives et culturelles du territoire.
- Le patrimoine des collectivités.
- La protection et la mise en valeur de l'environnement : elle met en place des actions en faveur de la préservation de l'environnement et dispose de 3 déchèteries. La communauté de Communes s'attache particulièrement à offrir un cadre de vie préservé pour ses habitants.
- La politique du logement et du cadre de vie.
- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements scolaires.



2. OBJET DU CAHIER DES CHARGES

2.1 Le Contexte général

Avec l'élargissement de ses compétences par la réforme territoriale, la Communauté de Communes du Pays de Falaise devient l'échelon local le plus important du territoire. Elle travaille actuellement à la modernisation de son identité visuelle et graphique. Dans la continuité, la collectivité souhaite se doter d'un nouveau site internet plus actuel, moderne et dynamique répondant aux cibles et objectifs cités ci-après. Le site est un moyen d'accroître sa visibilité autant sur le territoire qu'à l'extérieur. La communauté de Communes du Pays de Falaise souhaite donc une refonte complète du site existant.

2.2 Les Cibles

- Cible 1 : les habitants
- Cible 2 : les élus communautaires
- Cible 3 : les investisseurs potentiels et nouveaux arrivants
- Cible 4: Les touristes (cible non prioritaire puisque assurée par le site de l'Office de Tourisme du Pays de Falaise, il s'agit uniquement d'être un relai).

2.3 Les objectifs de la mission

Ce site internet sera la vitrine dynamique et interactive de l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes. Il devra donc être :

>> Innovant, de qualité, ergonomique, évolutif, esthétique et multifonctionnel. Nous privilégierons un site en scroll.

➤ **Objectif 1 : Faciliter l'accès à l'information**

Le site doit concerner tous les acteurs du Pays de Falaise et regrouper en un support unique, l'ensemble des informations. Le but, avec une présence unique sur internet, est de gagner en visibilité auprès des habitants, des élus et partenaires locaux avec la mise en place d'une communication citoyenne. La CDC est un pôle de services qui doit être facilement identifiable par tous.

➤ **Objectif 2 : Assurer la promotion du territoire**

Le Pays de Falaise est un territoire connu pour ses attraits touristiques majeurs en Normandie (le Château Médiéval Guillaume-le-Conquérant, le Mémorial des Civils dans la Guerre, ...). La promotion touristique du territoire est assurée par l'Office de Tourisme du Pays de Falaise. Le site internet de la communauté de communes veut se positionner au niveau économique afin d'obtenir un rayonnement régional : un lieu de référence dynamique où il faut s'implanter. Le but étant d'attirer les investisseurs extérieurs et les partenaires potentiels (institutionnels, entreprises...)

➤ **Objectif 3 : Valoriser les projets et réalisations communautaires**

Dans un souci d'information permanente, le site internet mettra également de mettre en avant les projets et réalisations du territoire telles que les actions en faveur de l'économie, de l'environnement, ... et en matière de développement du territoire.

➤ **Objectif 4 : Valoriser les animations locales**

Le site internet mettra également à la une les événements du territoire tels que, festivals, expositions, événements culturels, Le site doit inciter les cibles à participer aux différents événements.

2.4 Le site existant

Aujourd'hui, le site utilisé est une création ancienne. C'est le 1^{er} site web de la Communauté de Communes du Pays de Falaise. Il a été mis en ligne en février 2007. Il a été conçu par la société INEXINE et utilise un gestionnaire de contenu appelé Infolive. Il s'agit d'un gestionnaire de contenu propriétaire qui ne permet pas une liberté d'action et d'évolution indépendante. La société JVS est en charge de l'hébergement. Le site, malgré son ancienneté sur le net, conserve quelques fonctionnalités qui le rendent toujours utile même si la présentation est obsolète. En 2015, le nombre de visiteurs uniques du site s'élève à 30020.

3. SPÉCIFICATIONS FONCTIONNELLES

3.1 Général

3.1.1 Un contenu maîtrisé

Il est indispensable que le site soit conçu pour être modulaire et facilement modifié sur un nombre maximum de paramètres. La structure du site (l'arborescence) ne doit pas être figée. Les rubriques et sous-rubriques doivent pouvoir être créées, modifiées ou déplacées à tout moment en fonction des besoins, des événements ou des orientations données par la communauté de communes.

Le principe du « pas renseigné pas affiché » sera une règle importante afin d'éviter toute dégradation de la cohérence de l'interface.

Enfin, outre une parfaite adaptation aux spécifications SEO, il est attendu que soit intégré au minimum les fonctionnalités énoncées en 3.2.

3.1.2 Une navigation adaptée

- > Respect de la règle des trois clics
- > Présence du Fil d'Ariane
- > Module d'impression des pages au format A4 (les contenus pourront être imprimés par l'utilisateur en proposant une mise en page adaptée pour l'impression papier),
- > Moteur de recherche, en texte intégral, accessible sur chaque page du site, permettant une recherche globale par mots-clés
- > Prévoir également un moteur de recherche dans la partie « documents à télécharger » du site (comptes-rendus, délibérations, formulaires divers ...) afin de retrouver facilement les documents en téléchargement. Choix possible par type de document + mots-clés.
- > Plan détaillé du site Internet accessible en bas de page
- > Navigation facilitée pour les malvoyants avec système de gestion de la taille des caractères de police au clic (A= / A+ / A-)

3.1.3 Un affichage optimisé : le Responsive Design

Le site doit être conçu en Design responsive afin d'en optimiser l'affichage sur toutes les tailles d'écrans et supports (Smartphones, tablettes, ...)

3.1.4 Une homepage dynamique (Voir annexe 2)

La page d'accueil est l'élément central et fondamental du site, elle doit ainsi orienter et guider l'internaute vers l'ensemble des contenus du site. Plus qu'une simple vitrine, elle doit permettre un accès rapide à l'information et présenter l'ensemble des principales rubriques du site. D'un seul coup d'œil, l'internaute doit pouvoir se faire une idée des contenus et fonctionnalités du site, et y accéder avec le moins de clics possibles. Pour s'adapter aux différentes typologies d'internautes et de recherche d'information, l'interface web doit proposer plusieurs accès et entrées dans les rubriques.

La homepage comprendrait :

- > un grand bandeau visuel (sous forme de diaporama)
- > un menu horizontal reprenant les rubriques (menu dynamique avec visuels)
- > un module de gestion des actualités
- > un module de gestion des événements programmable et exploitant des flux tourinsoft ou rss (site ville de Falaise ou Office de Tourisme)
- > une entrée « Entreprendre, travailler dans le Pays de Falaise »
- > une entrée « Vivre, habiter dans le Pays de Falaise »
- > « Accès rapides » (jusqu'à 8 accès possibles) sous forme de widgets interactifs (picto contact, picto marchés publics, picto photothèque, ...)
- > un Bloc Notes défilant avec le rappel des réunions communautaires
- > Inscription Newsletter
- > un accès à l'espace privé
- > un accès à l'espace Presse
- > un moteur de recherche
- > un accès à la carte interactive avec géo localisation
- > un accès carte des communes dynamique
- > un pied de page dynamique avec reprise des coordonnées, logos, arborescences, mentions légales, plan du site, carte de situation, (...)

3.1.5 Une approche graphique cohérente

La charte graphique proposée doit être indépendante du contenu et être composée de différentes maquettes de présentation des rubriques. Elle doit être élaborée à partir des éléments de l'étude en cours sur l'identité territoriale. La communauté de communes sera en mesure de fournir au prestataire les éléments constitutifs de la charte.

3.2 Les fonctionnalités attendues

3.2.1 Module de création de Newsletters

Ce module est composé de deux éléments :

>> Sur le site : la possibilité de s'inscrire à la lettre d'information en précisant son nom, prénom et email. Ces informations alimentent le fichier des abonnés. Un e-mail de confirmation sera envoyé à l'adresse email saisie lors de la première inscription. Le système devra être paramétrable, de manière à supprimer automatiquement les adresses erronées ou non-fonctionnelles et les doublons.

>> Via l'administration : le responsable du site devra pouvoir sélectionner les informations ou rubriques à mettre dans la lettre et les affecter au bon thème. Il doit pouvoir visualiser la lettre

d'information pour validation et l'envoyer à l'ensemble des abonnés **ou à une autre liste de diffusion (élus communautaires, équipes, ...)**.

La solution proposée doit permettre l'élaboration automatique d'une lettre par sélection d'informations du site (actualités, agenda, projets,...) et l'envoi périodique vers les abonnés pour les tenir informés de l'actualité locale et des principales initiatives de la communauté de communes. Dans chaque lettre, une rubrique devra permettre à un destinataire de se désabonner.

3.2.2 Gestion de Formulaire et sondages

Ce module accessible via l'administration doit permettre la création de formulaires à mettre en ligne sur le site (ex. : envoi de mail, formulaires administratifs, de signalement d'incidents, d'enquêtes, de sondage, d'inscription, de demandes d'informations...).

La solution doit donner la possibilité au responsable du portail, de créer simplement des formulaires permettant aux citoyens de fournir des informations, de se pré-inscrire à un service, d'effectuer des demandes ou des réservations d'actes, de commander des publications.

Les demandes, inscriptions ou réservations doivent pouvoir être envoyées par email à l'agent concerné et enregistrées dans un fichier pour éviter toute re-saisie par le service.

Les fonctionnalités attendues sont la création, la modification et la suppression de formulaires.

La création de formulaires doit être entièrement paramétrable. Le nombre et le format des champs de saisie sont illimités (champs textes, cases à cocher, etc...).

Une fois créé, le formulaire entre dans la liste des formulaires disponibles.

Chaque formulaire doit pouvoir être associé à des rubriques et des actualités.

3.2.3 La Cartographie

>> Carte interactive avec module de géolocalisation

Il s'agira de proposer un module permettant de reprendre la carte de la collectivité avec la possibilité de zoom au niveau des rues principales et de positionner sur cette carte les structures à visualiser à partir d'icônes par famille d'établissements. En cliquant sur un icône, on doit pouvoir afficher la fiche correspondant à cette structure. (Fondé favorablement sur Open StreetMap ou Google Map).

La solution cartographique devra offrir plusieurs modes d'affichage tels que : carte routière / plan de ville, vision satellitaire et mode mixte. Il sera possible de zoomer ou dé-zoomer, de calculer les itinéraires, de dégroupier des ensembles de points, etc.

>> Un plan du territoire dynamique

Nous souhaitons une carte simplifiée du territoire comprenant uniquement les 58 communes avec possibilité au passage de la souris d'accéder à la page détaillée de la commune.

Exemple : http://entrehueetmue.com/communaute_de_communes/

>> Des plans de parcellaires dynamiques

Dans l'espace économique du site, nous souhaitons avoir pour nos 6 zones industrielles, un plan reprenant le parcellaire avec possibilité pour chaque parcelle d'en connaître la superficie, la disponibilité,...

Exemple : http://entrehueetmue.com/travailler/parc_activites/espace-cardonville/

3.2.4 Syndication des données et fils RSS

(Concerne la partie Agenda déjà présente sur le site de l'Office de Tourisme et de la ville). Nous voulons reprendre les données de ces sites et pouvoir en ajouter de nouvelles.

La solution doit permettre de syndiquer du contenu avec d'autres sites pour éviter les double, triple saisies. Le responsable du site doit avoir la possibilité d'afficher un flux d'informations dynamique de type RSS généré par un site internet, à partir de la saisie de l'url du flux correspondant. La solution doit permettre également au responsable du site de sélectionner manuellement ou automatiquement les informations qu'il souhaite mettre à disposition d'autres sites par un flux dynamique de type RSS.

3.2.5 Multimédias

- > Outil de gestion de photothèque avec fonctionnalités classiques de traitement manuel et de traitement automatique des images (optimisation et recadrage), gestion des droits et légendes
- > Outil de gestion d'une vidéothèque
- > Possibilité d'intégrer du contenu multimédia dans les pages du site (vidéo youtube, ...)
- > Possibilité d'intégrer des galeries images dans les pages du site
- > Outil de gestion et de publication documentaire (notamment des formats .pdf)

3.2.6 Des outils de partages

- > Vers les réseaux sociaux (facebook et twitter dans un premier temps)
- > Envoyer à un ami

3.3. Fonctionnalités optionnelles

3.3.1 L'annuaire des entreprises

Dans l'espace Économie, nous souhaitons intégrer un annuaire des entreprises. Nous possédons un logiciel AGDE dans lequel nous recensons l'ensemble des entreprises du territoire. Dans un premier temps l'annuaire devra être généré via ce logiciel ou via un fichier Excel que nous possédons. Nous souhaitons un fois l'annuaire constitué pouvoir y supprimer, y modifier des informations ou même créer d'autres entreprises.

Devront apparaître les champs suivants :

- Nom de l'entreprise
- Adresse/CP/Ville
- Infos contacts
- Activités
- Equipements spécifiques

Cet annuaire sera constitué d'un moteur de recherche avec :

- une recherche par mots-clés
- un recherche sélective en fonction des activités (Services, commerces, industries, bâtiment, agriculture,...)

3.3.2 Annuaire du réemploi

Dans la partie Environnement du site, nous souhaitons, au sein d'une page, intégrer un annuaire du réemploi sous forme d'un moteur de recherche avec soit la génération d'une liste de prestataires, soit d'une carte interactive. Exemples : <http://www.trivalis.fr/-Annuaire-du-reemploi-.html?titremot=Achat%20%2F%20Vente%20d%27occasion>
http://www.produitspouirlavie.org/guideReparationReemploi/Guide_Reemploi_Cartes.php

3.3.3 Espace de travail privé ou intranet

Un espace de travail privé pour les salariés et les élus communautaires.

Le But est d'y stocker des documents pdf ou autres pouvant être mis à disposition des élus par exemple. L'accès est autorisé par le biais d'une identification et d'un mot de passe.

L'ensemble des contenus ne sera pas accessible à tous, il y aura des droits d'accès en fonction des personnes.

4. LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DE BESOIN

4.1. Charte graphique et ergonomie

Le site doit être pensé comme un média de communication pour la collectivité et une plate-forme d'accès à l'information pour les citoyens. L'ergonomie doit être simple et conviviale. La maquette doit être conçue pour bien utiliser les avantages d'un site dynamique.

>> La Communauté de Communes du Pays de Falaise travaille actuellement à la refonte de son identité visuelle. Elle sera déterminée dès octobre 2016 et devra être adaptée au site. Nous serons donc en mesure de fournir la ligne graphique comprenant le logo ainsi que les codes couleurs associés et leurs références.

Le prestataire est chargé de conseiller la collectivité et de concevoir, en collaboration avec le coordinateur du projet, le design d'information, la ligne graphique (respect de l'identité visuelle, attrait et convivialité) et l'ergonomie de navigation simple et intuitive.

Le prestataire devra impérativement tenir compte dans le développement de la charte graphique et lors de l'intégration du site Internet des grands principes de l'ergonomie appliquée au web. Ainsi il devra tenir compte des contraintes suivantes :

4.1.1. Compatibilité des navigateurs et respect des standards du web

L'offre de contenus et services du site doit être compatible.

> Compatibilité avec les 3 dernières versions des navigateurs les plus répandus : Internet Explorer, Mozilla Firefox, Google Chrome, Safari.

> Compatibilité avec les 3 dernières versions des systèmes d'exploitation Windows, Mac et Linux.

Il conviendra d'optimiser le site pour une visualisation confortable et d'exclure la présence de multiples ascenseurs horizontaux.

Le prestataire doit effectuer des tests de vérification avant la mise en production du site et s'engage à corriger les éventuelles incompatibilités constatées en prenant les mesures nécessaires pour assurer un affichage optimal dans ces différents environnements. Il doit transmettre à la collectivité un document établissant la compatibilité du site avec les navigateurs précités.

4.1.2 Performances d'affichage, résolution d'écran et approche multi-supports - Responsive Design

En dehors des contraintes inhérentes au débit des utilisateurs, la vitesse d'affichage des pages doit pouvoir être optimisée (limitation du poids, mise en mémoire cache des pages dynamiques pour un chargement plus rapide).

Les pages du site doivent pouvoir s'afficher sans contrainte et en exploitant pleinement les résolutions traditionnelles sur tout type d'écran.

Le site sera conçu pour permettre une consultation optimale facilitant la lecture et la navigation sur tous types de terminaux (Responsive Web Design) tels Smartphones, tablettes...

4.1.3 Modules de téléchargement

L'accès au site ne devra pas nécessiter de plugins additionnels hormis les players multimédias standards et celui d'Acrobat Reader dans sa version gratuite.

4.1.4 Une navigation adaptée

- > Chemin de navigation ou fil d'Ariane : permettant un repérage dans la navigation.
- > Respect également de la règle des 3 clics.
- > Accès facile au plan du site à partir du pied de page.

4.1.5. Accessibilité

L'accessibilité au site doit être facilitée pour les malvoyants avec système de gestion de la taille des caractères de police au clic (A= / A+ /A-)

4.2 Socle technique

4.2.1 Choix du CMS

Dans un objectif de réduction des coûts et pour garantir la pérennité et l'évolutivité de la solution technique proposée, cette dernière doit reposer sur l'intégration de composants logiciels existants et développés en code ouvert par une communauté active de développeurs. Pour répondre à l'ensemble de ses besoins, la collectivité estime en effet préférable de s'orienter vers la mise en place d'un système de gestion de contenu disponible sous licence de logiciel libre (CMS open source), éventuellement complété d'autres composants eux-mêmes open source.

Autant que possible et prioritairement, la couverture des besoins fonctionnels exprimés doit pouvoir se faire par le paramétrage des modules natifs du CMS proposé. Si le prestataire propose des développements spécifiques, ces derniers doivent être intégrés au CMS sous la forme de « plugins » compatibles et respectueux de l'intégrité du « noyau logiciel » pour ne pas remettre en cause le passage à des versions ultérieures.

4.2.2 Un back-office simple

L'interface du back-office devra être intuitive Elle doit également être suffisamment personnalisable pour correspondre à des profils de contributeurs éditoriaux qui ne connaissent pas le langage HTML.

En d'autres termes, la Communauté de Communes du Pays de Falaise doit être autonome et avoir la main sur l'ensemble des mises à jour du site Internet. Ce dernier devra être évolutif au niveau des fonctionnalités, de l'ergonomie, selon les besoins futurs de la collectivité. Le prestataire retenu devra proposer un CMS dimensionné à la taille du site, aux ressources humaines et aux compétences disponibles pour le gérer.

4.2.3 Mesures techniques pour améliorer le référencement par les moteurs

Les pages du site doivent être adaptées (structure, contenus, liens) pour un référencement optimisé par les moteurs de recherche. Le prestataire doit proposer une solution qui permette de renseigner automatiquement les méta-balises (titre, description, mots-clés), de nommer correctement d'autres éléments (url, répertoires, liens, médias), et s'engager à prendre toutes les mesures techniques de base (sitemap.xml, compte google sitemap, etc) de manière à garantir une sensibilité maximale à l'indexation automatique par les principaux moteurs de recherche.

4.1.5. Autres mesures d'optimisation du site

- > Optimisation du zoning du content
- > Module de gestion des paramètres SEO (méta, titres, snippets, title, URLs, etc.),
- > Optimisation des temps de chargement (cible pour les pages 1,5 seconde maxi)
- > Optimisation de la qualité et des temps d'affichage sur mobile
- > Optimisation de la gestion des entêtes http, personnalisation (200 : Page accessible, 301 : Redirection permanente, 302 : Redirection temporaire, 404 : Page d'erreur, 410 : Page indisponible, 500 : Erreur serveur, 503 Maintenance, etc.)
- > Optimisation de l'architecture du site (le niveau de profondeur des pages depuis la « home page » ne devra pas excéder « 3 » niveaux)
- > Gestion des URL et redirections automatiques (redirection en 301 la version sans www vers www, rediriger en 301 des extensions, ...)
- > Présence d'un « favicon »
- > Optimisation des images (idéalement au format .jpg ou .png, avec des attributs « alt » et « title » administrables et en rapport avec l'image, etc.)
- > Optimisation des contenus.

>>Liste non exhaustive qui pourra être agrémentée sur conseil du prestataire.

4.2.5 Statistiques du site

Un système Google Analytics sera impérativement installé sur chaque système.

Le système GA sera configuré pour être ouvert en administration complète pour le webmestre éditorial et le compte sera ouvert au nom de l'entité administrative.

Dans tous les cas les statistiques de fréquentation du site devront a minima permettre de :

- Suivre la fréquentation du site et de chacune des pages,
- Identifier le type d'accès au site, l'origine, le temps moyen de consultation,
- Identifier le nombre de pages vues par visite et le taux de visite par page,
- Identifier les mots clés tapés par les internautes,
- Identifier la provenance géographique des internautes (...)

5. HÉBERGEMENT / MAINTENANCE

5.1 Hébergement du site

Le choix de la solution d'hébergement pour le site internet d'une collectivité est important. Le prestataire devra fournir dans son offre les caractéristiques et les performances de la solution choisie.

Il indiquera les coordonnées et les références de l'hébergeur. La solution retenue doit permettre de répondre aux besoins d'évolution du trafic du site tout en apportant : disponibilité, sécurité et réactivité.

Ainsi le prestataire doit être capable de garantir :

- un fonctionnement 24/24. Le taux de disponibilité du site internet ne saurait être inférieur à 99% sur une plage d'ouverture de 24h/24 et 7j/7
- une adaptabilité de la solution en cas de montée en charge du contenu et de sa consultation.

Dans le cas où les performances d'accès au site seraient inférieures à la norme habituellement retenue (délai de réponse inférieur à 5 secondes), le prestataire devra mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de résoudre le problème dans un délai maximum de deux semaines.

- une sauvegarde/restauration automatique des données
- une sécurité optimale. La collectivité devra recevoir l'assurance des moyens mis en œuvre pour garantir la sécurité des données et des accès au serveur afin d'empêcher toute tentative d'intrusion ou de piratage.

5.2 Noms de domaine

La communauté de communes du Pays de Falaise possède déjà un nom de domaine www.cc-paysdefalaise.fr.

Le prestataire assurera son transfert et conseillera la collectivité sur la pertinence de ce dernier et sur l'intérêt d'en déposer d'autres.

Tout dépôt de noms de domaine supplémentaires sera obligatoirement réalisé au nom et pour le compte de la collectivité qui en sera le registrant auprès de la FNIC.

Par ailleurs, les systèmes seront nécessairement développés sur le format pré-production accessible en ligne via une adresse spécifique.

Comme nous sommes dans le cadre d'une refonte du site un fichier de redirection détaillé de type 301 réorientera les anciennes url vers celles nouvellement construites.

5.3 Les boites emails (optionnel)

La communauté de Communes du Pays de Falaise possède déjà environ 60 boites emails pour l'ensemble de son personnel. Le prestataire devra en assurer la mutation et proposer une solution adaptée pour leur gestion (suppression, ajout de nouvelles boites). Nous souhaitons avoir un système avec lequel il est possible de consulter sa boite depuis une connexion internet extérieure. La capacité des boites email devra également être précisée. **Opération de transfert qui devra être effectuée dès le mois de décembre puisque la société JVS gérant les comptes de messagerie a envoyé par recommander le 28 juin 2016, un courrier informant notre collectivité de l'arrêt de leur système au 31 décembre 2016.**

5.4 La Maintenance

Le prestataire se charge d'assurer la maintenance du site, assure le support technique et l'interface avec l'hébergeur et la maintenance corrective des logiciels.

Cette prestation comprend le support téléphonique et la correction des incidents et dysfonctionnements.

Le prestataire s'engage à garantir un délai d'intervention avec une obligation de résultat de 24 heures à partir du moment où il a été prévenu. Ce délai est valable pour les 365 jours de l'année, dimanche et jours fériés compris.

6. CONTRAINTES JURIDIQUES

6.1 Respect des obligations légales d'information et de déclaration

Conjointement avec la collectivité, le prestataire doit s'engager à mettre en œuvre toutes les mesures permettant de respecter les obligations légales en matière d'information et de déclaration requises pour tout site web, en général, et pour tout site de collectivité locale, en particulier.

Les mentions obligatoires relatives à l'identification de la personne morale, éditeur du site, et du directeur de publication doivent être intégrées, de même que les informations concernant le traitement de données personnelles (déclaration CNIL).

Les formulaires de collecte de données, l'introduction de cookies sur le poste client, les services interactifs et les télé-services, doivent, par l'insertion des mentions requises, permettre de tenir informées les personnes concernées afin qu'elles puissent exercer pleinement leurs droits.

6.2 Respect des normes d'accessibilité

L'accessibilité des services publics aux personnes handicapées est une nécessité aux termes de la loi n°2005-102 de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. L'article 47 de la loi précise que « *les services de communication publique en ligne des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées* ».

Nous souhaitons donc à minima faciliter l'accès au site pour les malvoyants avec un système de gestion de la taille des caractères de police au clic (A= / A+ / A-).

6.3 Propriété et portabilité des contenus

Le prestataire cèdera à la collectivité territoriale tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au développement du site Internet, pour la durée de protection de la propriété intellectuelle, artistique et industrielle, sans limitation d'étendue ni de territoire.

La collectivité pourra apporter au site tous les ajouts et modifications qu'elle désirera, sans aucune autorisation du prestataire et sans que celui-ci puisse réclamer un supplément de prix.

>> L'offre de prix comprend la cession des droits à la Communauté de Communes

La totalité des éléments graphiques (images, gabarits, feuilles de style) constitutifs de l'habillage du site, de même que tout autre contenu créé, modifié et publié par le prestataire, dans le cadre du présent marché, devront respecter cette règle, y compris lorsqu'il s'agit d'un contenu original ou adapté issu d'un tiers. Les fichiers sources finaux ayant été utilisés seront mis à disposition de la collectivité commanditaire sur support numérique de manière à lui garantir le plein exercice de ses droits de propriété.

Dans un souci de pérennité et de portabilité des contenus de son site web, la collectivité souhaite que la solution proposée offre la possibilité d'un export, partiel ou total, de préférence dans un format XML standard, de l'ensemble des structures et données du site.

7. ADMINISTRATION DU SITE ET ANIMATION EDITORIALE

7.1 Administration

7.1.1 Modalités d'accès et ergonomie de l'interface d'administration

L'accès à l'interface Web d'administration du site est sécurisé et personnalisé. Après identification (nom et mot de passe de son compte), l'administrateur principal du site accède à un tableau de bord affichant l'ensemble des contenus et fonctionnalités de « back-office ».

Afin d'être complètement autonome dans la gestion de son site, la communauté de communes souhaite une interface administrable au maximum.

L'accès au back-office doit se faire à partir d'un navigateur standard du marché via le réseau internet.

7.1.2 Gestion multi-utilisateurs

L'administrateur principal est le profil détenteur de la totalité des droits sur l'ensemble des contenus et fonctionnalités de l'interface d'administration du site.

Il peut créer / modifier / supprimer les comptes des « utilisateurs-gestionnaires ». Pour éviter tout excès, susceptible de nuire à la réactivité, le nombre de profils d'autorisation sera limité. La console d'administration doit donc reposer sur une ergonomie simple, intuitive et efficace : elle doit permettre à des non-spécialistes de participer à la gestion du site.

>> Exemples de profils d'autorisation pouvant être affectés :

- Administrateur principal du site.
- Contributeur éditorial autonome : il peut créer, modifier et publier des contenus pour lesquels un administrateur principal lui a donné les droits d'édition.

7.1.3 Système de gestion de l'arborescence

La gestion de l'arborescence doit permettre de personnaliser la structure d'organisation des contenus du site. Elle offre la possibilité de créer autant de rubriques et sous-rubriques que nécessaire, bien que nous souhaitons limiter la profondeur à 3 niveaux pour réduire le nombre de clics requis pour atteindre une page de dernier niveau.

Elle permet de modifier (renommer / déplacer) et de supprimer tout ou partie des rubriques, mais aussi de masquer / afficher les contenus associés à une branche.

Elle permet de générer automatiquement un « sitemap » en XML, pour que les robots des moteurs de recherche trouvent aisément les pages à indexer, et un plan du site consultable par les utilisateurs.

7.2 Animation éditoriale

7.2.1 Gestion des contenus

L'ensemble des fonctionnalités du module de gestion des contenus a pour objectif de permettre, de manière simple, intuitive et efficace, l'utilisation, l'acquisition, l'organisation et la publication des contenus (création, validation, et diffusion...).

La gestion des contenus doit permettre de publier et d'indexer dynamiquement l'ensemble des contenus du site.

Elle permet d'acquérir, de modifier et de supprimer des pages, et de les associer à une ou plusieurs rubrique(s).

Outre ses fonctions « classiques », cet éditeur doit permettre, en particulier, de visualiser, de modifier, de nettoyer ou d'ajouter des éléments html dans le code de la page.

L'édition de pages offre la possibilité de rattacher des fichiers et des liens internes et externes, des formulaires, ...

Elle doit permettre un rattachement totalement transversal des contenus et services du site afin de pouvoir les utiliser et les mixer au sein d'une page.

Toutes les fonctions visant à simplifier l'intégration automatique de contenus externes seront particulièrement appréciées.

Le système de gestion permet de gérer le cycle de vie et de visualiser les différents états d'un contenu : brouillon / en attente de validation (de publication) / publié / archivé / supprimé. Il permet également de programmer la publication / suppression ultérieure d'un contenu.

7.3 Formation

La communauté de communes souhaite maîtriser elle-même la mise à jour de son site. À ce titre, le prestataire devra proposer une formation à l'administration du système.

Le prestataire assurera la formation de l'équipe en charge du site afin qu'elle soit en mesure de mettre en ligne l'ensemble du contenu et d'utiliser toutes les fonctions retenues.

En appui du transfert de compétences, le prestataire devra fournir une série de documents :

- > L'ensemble des supports utilisés lors des séances de formation ;
- > Un éventuel manuel papier, numérique ou en ligne d'utilisation des fonctionnalités de la solution déployée.

Enfin, l'offre de formation détaillera précisément le coût de la journée ou demi-journée.

8. MODALITÉS DE RÉALISATION

8.1 Contrainte de Planning

La Communauté de Communes est soumise aux dates de résiliation de son site internet en cours. Ce dernier sera résilié en octobre 2016 et le site sera coupé au 31 janvier 2017, date légale de la signature du contrat. Le nouveau site internet devra donc être en ligne à partir de cette date.

8.2 Planning de réalisation

Le planning détaillé du projet sera défini d'un commun accord, entre la Collectivité et le prestataire dans le respect de la contrainte énoncée précédemment. Le retro-planning sera construit avec la société dès le début du projet. Voici un exemple des quelques lignes à reprendre :

>> Recueil des attentes, analyse de l'arborescence souhaitée pour le site, élaboration des grandes lignes de la charte graphique et présentation détaillée du produit à l'équipe.

>> Présentation de trois maquettes pour l'approche graphique. Compte tenu de l'importance de cette étape, il est souvent nécessaire de prévoir plusieurs validations.

>> Elaboration de la charte graphique qui comprend la page d'accueil, les différentes maquettes de présentation des rubriques et différentes informations, mais également les principes de lien entre les différentes parties du site. Dans tous les cas cette étape est importante car elle constitue la partie visible du site et doit respecter tous les aspects d'ergonomie et d'accessibilité.

>> Transformation des maquettes graphiques en maquettes HTML et intégration dans le socle technique.

>> En parallèle, organisation de la formation du responsable du site, qui assurera les fonctions d'administrateur principal, et des personnes susceptibles de prendre en charge une partie du contenu pour la première version du site. Après cette formation, l'administrateur principal et les différents producteurs de contenu pourront commencer à renseigner les rubriques, l'actualité, les fiches acteurs et structures. Quelques jours,...

>> A partir de cette étape, l'équipe en charge du site peut organiser le contenu et mettre sur le site les informations pour la **mise en ligne du site dès le 1^{er} février 2017.***

***Si ce délai devait être dépassé, prévoir une page de transition accessible précisant que le site est en construction mais permettant tout de même d'avoir accès aux coordonnées communautaires et informations les plus visitées comme les horaires de déchèteries.**

9. CADRE DE LA RÉPONSE

9.1 Cadre de base

Toutes les sociétés souhaitant répondre à cette consultation peuvent adresser leur proposition en respectant le cadre de réponse défini dans les documents joints :

- Le règlement de la consultation
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières

Le prestataire devra préciser les points suivants :

- >> Présentation détaillée de la solution et de ses avantages :
- Charte graphique
- Description détaillée de l'interface d'administration
- Hébergement, réception et maintenance
- Accompagnement pour le contenu du site
- Choix technologique de la solution

>> Présentation et détail tarifaire de toutes les fonctionnalités demandées

Dans le cas où le prestataire ne répond pas à une fonctionnalité demandée, il doit l'indiquer clairement et indiquer les solutions de remplacement qu'il préconise.

- >> Proposition financière détaillée point par point
- >> Proposition du retro planning adapté à nos contraintes

9.2 Confidentialité

Le prestataire s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que la Communauté de Communes du Pays de Falaise, les documents qui pourraient lui être confiés dans l'exécution de sa mission.

9.3 Modalités de facturation

Le prestataire devra expliquer les modalités de facturation et la durée de validité de l'offre.

ANNEXE 1 : Eléments Arborescence

ANNEXE 2 : Eléments Homepage